

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du 5 mars 2026
à 9 h en la salle René Monnet**

Convocation du 27 février 2026

Étaient présents :

CARAPLIS Jacques
CHRÉTIEN Claudine
HÉLAS Jean-Louis
LE COZ-BEY Françoise
POUCHOT ROUGE BLANC Georges
RAVARY Martin
ROUX Henry-Pierre
NOVO Riccardo

Était absent :

BLANC Roger (Pouvoir à Henry-Pierre Roux)

En application de l'article L 2121-15 du CGCT, Madame le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance.

En l'absence de tout avis contraire des membres présents, Madame Françoise LE COZ-BEY, Adjoint au Maire est proposée pour assurer cette fonction et nommée secrétaire de séance.

Préambule :

-Validation du procès-verbal du conseil municipal du 5 février 2026

Décisions du maire

-Décision du Maire n°05/2026 relative au plan de financement pour le projet préservation du Lac Long et ses humides, de la zone humide des Drayères et de restauration des sentiers de randonnée entre Laval, les lacs Long et Rond et des Drayères sur la commune de Névache.

La séance débute à 9h06

I BUDGET

I-1 - Adoption des comptes financiers uniques de l'exercice 2025

Madame le Maire donne lecture du compte financier unique 2025.

Il ressort de cet exposé que la situation finale est la suivante :

I-1-1 - Compte financier unique 2025 – M57 Budget Principal

Section de fonctionnement	Dépenses	1 121 600.90 €
	Recettes	1 331 433.21 €
	Report année n-1	726 762.65 €
	Excédent fonctionnement	936 594.96 €
Section d'investissement	Dépenses	372 474.16 €
	Recettes	210 302.26 €

	Report année n-1	-35 388.43 €
	Excédent investissement	-197 560.33 €
	<i>Résultat global hors RAR</i>	<i>739 034.63 €</i>

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal, présidé par Mme Françoise LE COZ BEY et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix Pour,

- Adopte le compte financier unique 2025 et le signe ;
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

I-1-2 - Compte financier unique 2025 – M4 Budget Annexe « Camping »

Section d'exploitation	Dépenses	140 715.13 €
	Recettes	135 173.54 €
	Report année n-1	+ 67 982.87 €
	Excédent exploitation	62 441.28 €
Section d'investissement	Dépenses	12 496.75 €
	Recettes	28 930.12 €
	Report année n-1	+ 123 021.69 €
	Excédent investissement	139 455.06 €
	<i>Résultat global</i>	<i>201 896.34 €</i>

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal, présidé par Mme Françoise LE COZ BEY et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix Pour,

- Adopte le compte financier unique 2025 et le signe ;
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

I-1-3 - Compte financier unique 2025 – M49 Budget Annexe « Eau »

Section d'exploitation	Dépenses	86 462.72 €
	Recettes	97 740.66 €
	Report année n-1	40 671.76 €
	Excédent exploitation	51 949.70 €
Section d'investissement	Dépenses	108 837.25 €
	Recettes	353 644.06 €
	Report année n-1	11 811.11 €
	Excédent investissement	256 617.92 €
	<i>Résultat global hors RAR</i>	<i>308 567.62 €</i>

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal, présidé par Mme Françoise LE COZ BEY et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix Pour,

- Adopte le compte financier unique 2025 et le signe ;
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

I-1-4 - Compte financier unique 2025 – M43 Budget Annexe « Remontées mécaniques »

Section d'exploitation	Dépenses	49 421.37 €
	Recettes	44 682.23 €
	Report année n-1	23 129.35 €
	Excédent fonctionnement	18 390.21 €
Section d'investissement	Dépenses	10 554.08 €
	Recettes	14 220.13 €
	Report année n-1	61 365.04 €
	Excédent investissement	65 031.09 €
	Résultat global	83 421.30 €

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal, présidé par Mme Françoise LE COZ BEY et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix Pour,

- Adopte le compte financier unique 2025 et le signe ;
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

I-2 - Fixation des taux d'imposition 2026

Madame le Maire indique qu'il convient de se prononcer sur les taux d'imposition pour 2026.

Elle propose de conserver les mêmes taux que sur l'exercice précédent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

- Approuve cet exposé ;
- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Foncier bâti (TFB)	42,10 %
Foncier non bâti (TFNB)	55 %
Taxe d'habitation (hors résidence principale et logements vacants)	8,02 %

I-3 - Affectation des résultats 2025

I-3-1 - Affectation du résultat 2025 – M 57 « Budget principal »

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du

résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **936 594.96 €**
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025	
Déficit d'investissement	197 560,33 €
Restes à réaliser - Dépenses	356 301,78 €
Restes à réaliser – Recettes	303 431,25 €
Besoin de financement de la section d'investissement, si solde de clôture investissement – RAR dépense + RAR recette<0	250 430,86 €
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	936 594,96 €
SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE FONCTIONNEMENT	686 164,10 €

Montants reportés sur le budget primitif suivant :

001 Solde d'investissement reporté	D 197 560,33	en dépense d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	R 686 164,10	en recette de fonctionnement
1068 Affectation en recette d'investissement	250 430,86 €	
Restes à réaliser en dépense d'investissement	356 301,78 €	
Restes à réaliser en recette d'investissement	303 431,25 €	

I-3-2 – Affectation du résultat 2025 – M 4 « Camping »

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que celui-ci fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **62 441.28 €**
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025	
Excédent d'investissement	139 455,06 €
Restes à réaliser - Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser – Recettes	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement, si solde de clôture investissement – RAR dépense + RAR recette<0	0,00 €
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	62 441,28 €
SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE FONCTIONNEMENT	62 441,28 €

Montants reportés sur le budget primitif suivant :

001 Solde d'investissement reporté	R 139 455,06	en recette d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	R 62 441,28	en recette de fonctionnement
1068 Affectation en recette d'investissement	0,00 €	pas d'affectation nécessaire
Restes à réaliser en dépense d'investissement	0,00 €	
Restes à réaliser en recette d'investissement	0,00 €	

I-3-3 - Affectation du résultat 2025 – M 49 « Eau »

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que celui-ci fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **51 949.70 €**
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025		
Excédent d'investissement	256 617,92 €	
Restes à réaliser - Dépenses	527 987,15 €	
Restes à réaliser – Recettes	109 915,00 €	
Besoin de financement de la section d'investissement, si solde de clôture investissement – RAR dépense + RAR recette<O	161 454,23 €	
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	51 949,70 €	
SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE FONCTIONNEMENT	0,00 €	couverture insuffisante

Montants reportés sur le budget primitif suivant :

001 Solde d'investissement reporté	R 256 617,92	en recette d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	R 0,00	en recette de fonctionnement
1068 Affectation en recette d'investissement	51 949,70 €	
Restes à réaliser en dépense d'investissement	527 987,15 €	
Restes à réaliser en recette d'investissement	109 915,00 €	

I-3-4 - Affectation du résultat 2025 – M 43 « Remontées mécaniques »

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que celui-ci fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **18 390.21 €**
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025		
Excédent d'investissement	65 031,09 €	
Restes à réaliser - Dépenses	0,00 €	
Restes à réaliser – Recettes	0,00 €	
Besoin de financement de la section d'investissement, si solde de clôture investissement – RAR dépense + RAR recette<O	0,00 €	pas d'affectation nécessaire
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	18 390,21 €	
SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE FONCTIONNEMENT	18 390,21 €	

Montants reportés sur le budget primitif suivant :

001 Solde d'investissement reporté	R 65 031,09	en recette d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	R 18 390,21	en recette de fonctionnement
1068 Affectation en recette d'investissement	0,00 €	pas d'affectation nécessaire
Restes à réaliser en dépense d'investissement	0,00 €	
Restes à réaliser en recette d'investissement	0,00 €	

I-4 - Budgets primitifs 2026

I-4-1 - Budget principal « M 57 »

Madame le Maire présente tous les chapitres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

- Approuve le budget présenté par nature, voté par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses		1 929 219.95 €
	011	Charges caractère général	576 898.29 €
	012	Charges personnel	560 000.00 €
	014	Atténuations produits	40 000.00 €
	65	Autres charges gestion courante	128 800.00 €
	66	Charges financières	4 634.67 €
	67	Charges exceptionnelles	3 000.00 €
	68	Dotations aux provisions	100.00 €
	042	Opérations Ordre	32 904.45 €
	023	Virement à la section d'investissement	582 882.54 €
	Recettes		1 929 219.95 €
	002 - Résultat de fonctionnement reporté		686 164.10 €
	013	Atténuations charges	5 000.00 €
	70	Produits des services	299 292.00 €
	73	Impôts et Taxes	26 500.00 €
	731	Fiscalité locale	328 000.00 €
	74	Dotations et participations	384 263.85 €
	75	Autres produits gestion courante	200 000.00 €
	77	Produits spécifiques	- €

- *Décide de verser une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 46 000€ au budget annexe des remontées mécaniques et de 15 000 € au budget annexe de l'eau*

Section d'investissement	Dépenses		1 692 987.10 €
	041	Opérations patrimoniales	73 900.00 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	37 409.99 €
	204	Subventions d'équipement versées	61 000.00 €
	4581	Opérations sous mandat	34 680.00 €
	001	Résultat d'investissement 2025 reporté	197 560.33 €
	Total des opérations d'équipements		1 288 436.78 €
	Propositions nouvelles 2026+Restes à réaliser (RAR)		
	Nouvelles propositions budgétaires 2026 :		
	102	Pistes, sentiers divers	2 000.00 €
	123	Aménagement village	- €
	130	Implantation future mairie	85 000.00 €
	133	Bâtiments communaux	47 265.00 €
	134	Acquisition matériel	25 700.00 €
	140	Aménagement vallée	9 500.00 €
	142	Eglises, chapelles, patrimoine religieux	403 000.00 €
	148	Refuge de Laval	35 000.00 €
	164	Curage torrent	73 000.00 €
	175	Aménagement Vallée Etroite	20 000.00 €
	180	PLU	- €
	181	Lotissement de Roubion	15 000.00 €
	183	Natura 2000	59 570.00 €
	195	Eclairage public	62 700.00 €
	197	Alpages	14 400.00 €
	199	Ponts	80 000.00 €
	<i>RAR 2025 pour rappel</i>		<i>356 301.78 €</i>
	Recettes		1 692 987.10 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	582 882.54 €
	024	Produits des cessions	- €
	040	Opérations d'ordre	32 904.45 €
	041	Opérations patrimoniales	73 900.00 €
	10	Dotations fonds de réserve	17 000.00 €
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	250 430.86 €
	13	Subventions d'investissement	397 758.00 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	- €
	4582	Opérations sous mandat	34 680.00 €
	<i>RAR 2025 pour rappel</i>		<i>303 431.25 €</i>

- Remercie Odile BONNAMOUR pour son accompagnement à l'élaboration des budgets.

I-4-2 - Budget annexe « M 4 » Camping

Madame le Maire présente tous les chapitres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

- Approuve le budget présenté par nature, voté par chapitre, tant en exploitation qu'en investissement et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses		192 491.28 €
	011	Charges caractère général	85 240.37 €
	012	Charges personnel	80 000.00 €
	65	Autres charges gestion courante	200.00 €
	66	Charges financières	100.00 €
	67	Charges exceptionnelles	200.00 €
	68	Dotations aux provisions et dépréciation	50.00 €
	042	Opérations Ordre	26 700.91 €
	Recettes		192 491.28 €
	002 - Résultat de fonctionnement reporté		62 441.28 €
	70	Vente produits fabriqués, prestations	130 000.00 €
	75	Autres produits gestion courante	50.00 €
	77	Produits exceptionnels	- €

Section d'investissement	Dépenses		182 655.97 €
	20	Immobilisations incorporelles	111 655.97 €
	21	Immobilisations corporelles	42 000.00 €
	23	Immobilisations en cours	25 000.00 €
	4581	Opérations pour compte de tiers	4 000.00 €
	Recettes		182 655.97 €
	001 - Résultat d'investissement reporté		139 455.06 €
	13	Subvention d'investissement	12 500.00 €
	4582	Opérations pour compte de tiers	4 000.00 €
	040	Opérations d'ordre (amort)	26 700.91 €

I-4-3 - Budget annexe « M 49 » Eau

Madame le Maire présente tous les chapitres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

- Approuve le budget présenté par nature, voté par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses		111 845.99 €
	011	Charges caractère général	80 141.21 €
	012	Charges de personnel	8 000.00 €
	65	Autres charges gestion courante	4 700.00 €
	67	Charges exceptionnelles	500.00 €
	68	Dotations aux provisions	100.00 €
	042	Opérations Ordre	18 404.78 €
	Recettes		111 845.99 €
	002 - Résultat de fonctionnement reporté		- €
	042	Opérations d'ordre	4 395.99 €
	70	Vente produits fabriqués, prestations	92 100.00 €
	74	Subvention depuis budget principal	15 000.00 €
	75	Autres produits de gestion courante	350.00 €

Section d'investissement	Dépenses		606 109.40 €
	20	Immobilisations incorporelles	- €
	23	Immobilisations en cours	70 726.26 €
	4581	Opérations pour compte de tiers	3 000.00 €
	040	Opérations d'ordre	4 395.99 €
		Restes à réaliser 2025 (RAR)	527 987.15 €
	Recettes		606 109.40 €
	001 - Résultat d'investissement reporté		256 617.92 €
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	51 949.70 €
	13	Subventions d'investissement	166 222.00 €
	4582	Opérations pour compte de tiers	3 000.00 €
	040	Opérations d'ordre (amort)	18 404.78 €
		Restes à réaliser 2025 (RAR)	109 915.00 €

I-4-4 – Budget annexe « M 43 » Remontées mécaniques

Madame le Maire présente tous les chapitres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

- Approuve le budget présenté par nature, voté par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses		84 944.29 €
	011	Charges caractère général	43 963.00 €
	012	Charges personnel	25 000.00 €
	65	Autres charges de gestion courante	120.00 €
	67	Charges exceptionnelles	1 641.06 €
	042	Opérations Ordre	14 220.23 €
	Recettes		84 944.29 €
	002 - Résultat de fonctionnement reporté		18 390.21 €
	70	Vente produits fabriqués, prestations	10 000.00 €
	74	Subventions depuis budget principal	46 000.00 €
	042	Opérations Ordre	10 554.08 €

Section d'investissement	Dépenses		163 741.32 €
	23	Immobilisations en cours	142 187.24 €
	20	Frais d'études	11 000.00 €
	040	Opérations Ordre	10 554.08 €
	Recettes		163 741.32 €
	001 - Résultat d'investissement reporté		65 031.09 €
	13	Subventions d'investissement	84 490.00 €
	040	Opérations d'ordre (amort)	14 220.23 €

I-5 - Subvention exceptionnelle d'investissement du budget principal : travaux réseau d'eau potable

Madame le Maire précise que le coût du renouvellement des canalisations d'eau potable sur le hameau de Ville-Haute ne pourra pas être totalement couvert par les crédits du budget Eau.

Vu l'article L.2224-2 du CGCT qui détaille les exceptions au principe de non-subventionnement des SPIC,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget principal de la commune,

Madame le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement du budget principal vers le budget Eau pour un montant de 61 000 €.

Sur le budget principal, cette dépense sera imputée à l'article 20415342 : « Subvention d'équipement à caractère industriel et commercial »

Sur le budget eau, cette recette sera imputée à l'article 1314 : « Subvention d'équipement d'une commune ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix Pour,

- Autorise Madame le Maire à effectuer les opérations budgétaires correspondantes

I-6 - Mouvements entre budgets

I-6 – 1 – Budget eau / budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-2.

Considérant que le service de l'eau potable ne prend en charge aucune dépense liée aux charges de personnel, ni à différentes charges, qui sont assurées par le budget principal.

Afin de tenir compte des heures d'intervention du personnel technique de la commune sur le réseau d'eau potable et du personnel administratif sur les dossiers y afférent, il est proposé de facturer au budget eau, pour l'année 2026, un volume de 400 heures de travail multiplié par le taux horaire moyen des agents concernés, ce qui représente un total de 8 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

- Approuve cet exposé et valide la répartition des charges indiquée ci-dessus, au titre de l'année 2026 ;
- Autorise la refacturation de ces dépenses au budget annexe d'eau potable ;
- Charge Mme le Maire des formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

I-6 – 2 – Budget remontées mécaniques / budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-2.

Considérant les charges suivantes assumées par le budget principal à destination des remontées mécaniques :

- Une charge de travail supportée par le personnel des services techniques estimée à environ 120 heures par an, soit 2 000 €
- Le coût de l'assurance estimé à 1 363 €
- Le coût des vêtements estimé à 1 000 €

Le montant total du transfert de charges s'élève à 4 363 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

- Approuve cet exposé et valide la répartition des charges indiquée ci-dessus, au titre de l'année 2026 ;
- Autorise la refacturation de ces dépenses au budget annexe des remontées mécaniques ;
- Charge Mme le Maire des formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

I-6 – 3 – Budget camping / budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-2.

Considérant les charges suivantes assumées par le budget principal à destination du camping :

- Une charge de travail supportée par le personnel des services techniques estimée à environ 400 heures par an, soit 8 000 €
- Des opérations de maintenance estimées à 2 000 €
- Du carburant estimé à 3 000 €
- Le coût des assurances à hauteur de 6 281 €
- Le coût des vêtements pour 1 000 €
- La téléphonie pour un montant de 1 000 €.

Le montant total du transfert de charges s'élève à 21 281 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

- Approuve cet exposé et valide la répartition des charges indiquée ci-dessus, au titre de l'année 2026 ;
- Autorise la refacturation de ces dépenses au budget annexe du camping ;
- Charge le Maire des formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

II - FINANCES

II-1 – Achat motoneige

Madame le Maire demande à Monsieur CARAPLIS Jacques de présenter cette délibération. M. CARAPLIS précise qu'il est nécessaire de prévoir l'achat d'un véhicule pour les secours sur pistes car le SSV Corvus (véhicule 4 saisons acheté en 2022) est victime de nombreux problèmes mécaniques. A ce jour, le devis obtenu pour le réparer s'élève à 7 000 €.

De plus, sa lenteur est problématique pour le travail et les potentiels secours et son gabarit est trop gros pour certains usages, notamment avec le développement en cours de l'offre raquette qui nécessite d'accéder à des endroits plus restreints pour de potentiels secours.

Pour assurer les secours, le service des pistes se fait prêter des quads au jour le jour par les gardiens de refuge (Ricou, Chardonnet) que nous remercions.

Après consultations, l'entreprise RV motoculture propose une motoneige d'occasion équipée des éléments indispensables pour secours sur domaine alpin (bêches, arceaux, feu à éclat) pour un montant de 3 500 € HT, soit 4 200 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

- Approuve cet exposé et autorise le Maire à signer le devis et mandater la somme correspondante.

III TRAVAUX

III-1 – Transplantation des espèces protégées - lotissement Roubion

Madame le Maire demande à Madame LE COZ-BEY de présenter cette délibération et ayant un intérêt dans la délibération, elle se retire.

Dans le cadre du permis d'aménager déposé pour la réalisation du futur lotissement, une étude écologique a été réalisée.

Celle-ci recense 2 espèces à protéger :

- La gentiane croisette qui est la plante hôte d'une espèce protégée : L'azuré de la croisette (papillon)
- La gagée velue

Après accord de la DREAL, la protection de ces 2 espèces passe par leur déplacement sur une parcelle fixée dans le plan de lotissement.

Ce déplacement doit être effectué par une personne habilitée.

Un appel à candidatures a donc été lancé pour :

- Aider la commune à déplacer ces plantes dans le cadre d'un chantier participatif et en collaboration avec l'animatrice Natura 2000
- Assurer un suivi les 1^{ères} années pour garantir la réussite du déplacement

2 bureaux d'études ont été sollicités :

- Loxia écologie
- Karum actions nature

Seul ce dernier bureau d'études a répondu.

Le devis proposé s'élève à 10 100€ HT soit 12 120€TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix Pour et 1 abstention (M. POUCHOT ROUGE BLANC Georges)

- Approuve cet exposé ;
- Autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise KARUM actions nature pour un montant de 12 120 € TTC et à mandater la somme correspondante.

III-2 – Études complémentaires travaux ravine Plampinet 2^{ème} tranche

Les travaux de protection du hameau de Plampinet contre les crues de ruissellement du versant ont commencé à l'automne 2025 par une 1^{ière} tranche. Celle-ci comprend :

- La réalisation d'un bassin de rétention des laves torrentielles
- Le re profilage de la route des Acles en amont du bassin afin de diriger les eaux et les laves vers ce bassin.

Cette 1^{ière} phase doit être complétée par des travaux d'intégration paysagère nécessaires en raison de la présence d'un monument historique à proximité.

Une 2^{ème} tranche de travaux devait se dérouler en amont, sur le cône de déjection consistant à bloquer et combler la ravine. La présence d'espèces protégées sur la zone de travaux, ainsi que les difficultés techniques de réalisation des travaux ont nécessité une nouvelle réflexion sur cette 2^{ème} tranche.

Une nouvelle orientation se profile pour limiter les impacts environnementaux et financiers :

- Nouveau profilage de la piste
- Agrandissement du bassin de rétention et réalisation d'un merlon protecteur en prolongement

Pour cela il est nécessaire de signer un prolongement de mission avec la RTM, maître d'œuvre du projet, et AKENE paysage pour le volet paysager du dossier.

Les propositions reçues sont les suivantes :

RTM : 10 750 € HT, soit 12 900 € TTC

AKENE paysage : 5 340 € HT, soit 6 408 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

- Approuve cet exposé ;
- Autorise le Maire à signer les devis de la RTM et AKENE paysage pour un montant de 19 308 € TTC et à mandater les sommes correspondantes.

IV ADMINISTRATION GENERALE

IV-1 – État d'assiette coupe de bois ONF 2027

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la forêt communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur de la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faites par l'ONF le 13 février 2026 pour l'exercice 2027, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits, reprises dans le tableau ci-dessous

Coupes proposées :

Parcelle	Type de coupe ¹	Surface à désigner (ha)	Volume total (m³)	Réglée Non réglée	Programme aménagement	Proposition ONF ²	Justification
66_i	RPQ	14.58	0	Réglée	2027	SUPP	Volume sur pied trop faible pour un passage en coupe
69_i	RPQ	1.5	40	Réglée	2027	SUPP	Volume sur pied trop faible pour un passage en coupe
70_i	RPQ	9	218	Réglée	2027	SUPP	Coupe par trouées et récolte sanitaire

¹Nature de la coupe : AMEL amélioration ; RE ensemencement ; RS Secondaire ; RD définitive ; RGN Régénération indifférenciée ; RA rase ; IRR irrégulière ; SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RPQ régénération par parquet ; TB taillis en balivage ou en furetage ; TS taillis ; AS sanitaire, EMC ouverture de cloisonnements ; EM emprise.

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

- Approuve l'inscription à l'état d'assiette 2027 des coupes telles que proposées ci-dessus, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation ;
- Informe le Préfet de Région des motifs de sa décision de reporter ou supprimer la coupe 70 I proposée par l'ONF sur l'état d'assiette de l'exercice 2027 pour les raisons suivantes :
 - La parcelle se situe dans un secteur très fréquenté (proximité camping) nécessitant une attention particulière à l'information du public et à l'intégration paysagère de l'intervention ;
 - Nécessite la création d'une desserte ;
 - Période d'exploitation limitée liée aux contraintes climatiques d'accessibilité et de préservation de la biodiversité ;
 - Travaux post coupes nécessaires, notamment décapage pour favoriser la régénération.
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

V FONCIER

V-1 – Échange parcelles E 1438 et E 1347 – M. JOSSERAND

Cette délibération est reportée.

La séance se termine à 11h02